

Réunion du 16 mai 2024 – 19h

Date de convocation du conseil municipal : 07/05/2024

Présents : Devarissias P - Mazabraud E - Goudier J.L - Grenier G - De Marchi L - Amri K - Bonnaud F (arrivé au point n°3) - J.F Boulesteix - Moreau C - Besse M - Stadelmann S - Coco A - Leroy J - Tessier A

Excusés : Lesage M (procuration à Séverine Stadelmann)

Secrétaire de Séance : Kamel Amri

1 – Approbation à l’unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2024

2 – Prime pouvoir d’achat exceptionnel des agents : délibération suite à avis du CST :

Le maire rappelle au conseil municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d’achat exceptionnelle forfaitaire ».

Suite à l’avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22/03/2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, décide d’accorder aux agents communaux les primes suivantes, selon leurs rémunérations :

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant brut maximum de la prime de pouvoir d’achat |
|--|---|
| Inférieure ou égale à 23 700 € | 800 € |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € | 700 € |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € | 600 € |
| Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € | 500 € |
| Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € | 400 € |
| Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € | 350 € |
| Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € | 300 € |

3 – Aménagements de sécurité dans le bourg :

⇒ Arrivée de Bonnaud Frédéric à 19h25

Le maire présente au conseil municipal les 3 offres reçues :

| N° registre | Entreprise | Montant HT de l’offre de base | Montant HT de la variante imposée n°1 | Montant HT de la variante imposée n°2 |
|-------------|----------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 1 | Eurovia P.C.L (Limoges) | 59 731,00 € | 9 430,00 € | 4 828,00 € |
| 2 | COLAS (Condat sur Vienne) | 61 166,75 € | 9 521,25 € | 3 892,50 € |
| 3 | CMC TP (Saint Laurent sur Gorre) | 70 847,50 € | 10 280,00 € | 3 510,00 € |

Après avoir pris connaissance de l’analyse des offres faite par le bureau d’étude B2G INFRA, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, choisi l’entreprise COLAS pour la réalisation des travaux d’aménagements de sécurité sur la rue Saint Eutrope (RD118) et la rue des Ecoles.

Les travaux pourront commencer mi-juin ou courant juillet suivant les intempéries.

4 – Visite de la nouvelle station d’épuration et évolution de l’entretien du périmètre proche des bassins :

Une visite de la nouvelle station d’épuration sera programmée au cours du mois de septembre 2024.

Concernant l’entretien du périmètre proche des bassins, une proposition a été faite par le fermier de mettre des brebis.

De plus, la reprise des travaux par l’entreprise Pradeau TP aura lieu début juillet afin d’installer le poste de refoulement reliant l’ancienne station à la nouvelle.

5 – Organisation du bureau de vote des Elections Européennes du dimanche 09 juin 2024 :

- 08h00 – 12h00 Philippe Devarissias / Jean-Louis Goudier / Carine Moreau / Séverine Stadelmann
- 12h00 – 15h00 Eliane Mazabraud / Gérard Grenier / Frédéric Bonnaud / Marlène Besse
- 15h00 – 18h00 Kamel Amri / Marie Lesage / Leroy Janine / Anthony Tessier

6 – Reprise des marchés de producteurs tous les deuxièmes dimanches du mois :

Le premier marché aura lieu le dimanche 09 juin 2024. L'animation lors de ce marché sera sur le thème du jeu.

Une buvette sera tenue par les différentes associations de la commune chaque 2ème dimanche du mois.

QUESTIONS DIVERSES :

- Frédéric Bonnaud demande s'il est possible de mettre en place un panneau STOP au carrefour de la VC107 avec la VC6 (chapelle) et demande également s'il est possible de limiter la vitesse à 30km/h dans le village des Chapelles. Le Maire précise qu'un arrêté sera pris en conséquence pour permettre l'implantation d'un STOP, et ainsi sécuriser le carrefour sur ce secteur de la commune.
- Gérard Grenier et Carine Moreau demandent comment il serait possible d'améliorer la propreté autour de l'éco-point au lieu-dit Le Petit Betour. Le maire informe le conseil municipal que la parcelle ZD90 est identifiée sur le PLUI pour installer définitivement les éco-points sur une plateforme. Un courrier a été adressé à la succession PINALIE en vue de l'acquisition de la parcelle décrite.
- Jean-François Boulesteix informe le conseil municipal qu'une formation aux gestes de premiers secours serait possible par groupe de 10 personnes pour une durée de 7h. Le tarif est de 50€ par personne avec obtention d'un diplôme ou gratuit sans obtention d'un diplôme.